



CONVENTION POUR LA PRATIQUE SPORTIVE
DANS LE CADRE DE L'U.N.S.S.

UNSS
SERVICE CRETEIL
12, rue G. Enesco
94025 Créteil Cedex

Entre les soussignés

Mme M. : _____

Chef d'Etablissement du

Lycée L.P. Collège _____

Et

Mme M. : _____

Chef d'Etablissement du

Lycée L.P. Collège _____

Est convenu ce qui suit pour régler les rapports entre les deux établissements d'enseignement concernant la pratique d'une activité sportive dans le cadre de l'U.N.S.S.

Article 1 (objet) :

L'accueil au Lycée L.P. Collège _____

A pour objet la pratique de _____

Article 2 (programme)

Le programme d'entraînement est proposé par le ou les enseignants encadrant la ou les activités suivantes au sein du lycée, LP, Collège :

- _____
- _____
- _____

Article 3 (durée)

Cette ou ces activités se déroulent toute l'année scolaire,

Le _____ de _____ à _____

Le _____ de _____ à _____

Le _____ de _____ à _____

(cocher la mention utile)

Article 4 (public)

Les élèves concernés sont licenciés UNSS certifiés en règle par le secrétaire d'A.S. de l'établissement d'origine. Joindre la liste nominative.

Article 5 (Statut de l'élève)

Pendant la durée de l'activité, l'élève est sous la responsabilité du professeur qui le reçoit

Article 6 (assiduité, discipline)

Durant cette activité, l'élève est soumis à l'horaire et à la discipline du lycée qui l'accueille. En cas de manquement à la discipline, le professeur applique les sanctions prévues pour ses propres élèves et en informe le professeur de l'élève et le Chef d'Etablissement d'origine.

Article 7 (accident et responsabilité)

En cas d'accident au cours du trajet ou lors de la pratique sportive, le professeur d'accueil prend toutes les mesures de nature à lui prodiguer les soins nécessaires, prévient la famille et l'établissement d'origine, établit une déclaration d'accident.

Un exemplaire de chaque fiche sécurité-élève (C.M et autorisation parentale), ainsi qu'une copie de licence UNSS, sont remis au professeur d'accueil en début d'année scolaire.

Article 8 (adhésion)

Chaque établissement est en possession de l'autorisation parentale concernant la pratique de cette activité pour son enfant.

Article 9 (dénonciation)

Le présent contrat peut être dénoncé à tout moment par une des deux parties et abroge le texte présent.

A _____ le _____

Le Chef d'Etablissement d'accueil

Le Chef d'Etablissement d'origine

Le Professeur de l'établissement d'accueil

Le Professeur de l'Etablissement d'origine

*** Dénonciation du présent contrat le : _____ par _____**

Signature des deux parties